N° 831 ■ Mai 2025

ÉTUDES THEMATIQUES

2020-2022 : Des entreprises résilientes malgré des chocs répétés et des difficultés de trésorerie récurrentes

Agence de Mayotte

Différentes crises, internationales ou locales, ont affecté l'économie mahoraise depuis 2020. À la crise sanitaire de la Covid-19 et à la guerre en Ukraine se sont ajoutés la montée de l'insécurité, le durcissement de la crise de l'eau et la répétition des crises sociales. Plus récemment, l'île a de surcroît été victime d'un cyclone d'une violence inédite. Ses conséquences ne sont pas traitées dans cette note, mais son apparition souligne une autre des vulnérabilités de l'île : son exposition forte aux risques climatiques. Affectées par ces multiples chocs, les entreprises mahoraises ont démontré leur capacité à rebondir après chaque crise. Entre 2020 et 2022, leurs chiffres d'affaires progressent et une majorité maintient une capacité bénéficiaire. L'endettement bancaire est maitrisé et la plupart des entreprises sont en bonne capacité d'honorer leurs engagements financiers à horizon 3 ans. Les entreprises mahoraises restent toutefois fragilisées par des insuffisances de trésorerie alimentées par des délais de paiement structurellement longs.

Origine des données et présentation de l'échantillon :

Cette étude est le résultat d'une analyse de la situation financière des entreprises mahoraises sur la période 2020-2022. Les données exploitées sont issues du Fichier bancaire des entreprises (FIBEN), géré par la Banque de France. Ce fichier recense les éléments financiers et comptables des entreprises dont le chiffre d'affaires (CA) est supérieur à 750 000 euros. La méthodologie d'analyse financière et la définition des ratios reprennent ceux développés par la Banque de France dans ses travaux de cotation. Les variations sont calculées sur une population de 262 entreprises dont les comptes sont présents sur les 3 années de l'étude (échantillon cylindré). En 2022, l'échantillon est composé de 77 entreprises de moins de 10 employés, 180 entreprises de 10 à 250 employés et 5 entreprises de plus de 250 employés.

Un niveau d'activité et de performance qui progresse régulièrement

Des chiffres d'affaires à la hausse

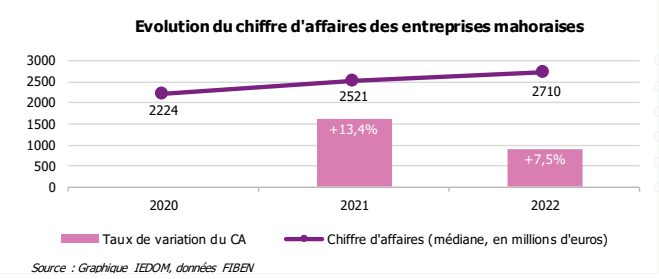

Source : Graphique IEDOM, données FIBEN

L'économie mahoraise a été fortement impactée par la crise de la Covid-19 et les mesures de restriction. Lors des 2 mois de confinement entre mi-mars et mi-mai 2020, l'activité a reculé de 18 %. En juin 2020, après la reprise, la perte d'activité a été estimée à 7 % par rapport à une situation normale[1]. En 2021, avec l'assouplissement des mesures sanitaires, 81 % des entreprises renouent avec la croissance de leur chiffre d'affaires (+13,4 % en moyenne sur l'ensemble de l'échantillon). Le dynamisme s'estompe légèrement en 2022, avec un nombre moins important d'entreprises dont le chiffre d'affaires augmente (68 %) et un taux de variation moyen de celui-ci moindre que l'année précédente (+7,5 %). En comparaison, la croissance des chiffres d'affaires à l'échelle nationale accélère sur les deux années, toutes tailles d'entreprises confondues. Ainsi, sur l'ensemble du territoire, les taux de variation du chiffre d'affaires pour les microentreprises (MIC, +12,5 % en 2021 et +13,3 % en 2022), les PME hors MIC (+11,6 % en 2021 et +12,9 % en 2022), les ETI (+9,9 % en 2021 et +14 % en 2022) et les grandes entreprises (GE, +14,1 % en 2021 et +19,6 % en 2022)[2] suivent une dynamique différente de celle observée chez les entreprises mahoraises.

[1] Note CEROM – Nouvelle évaluation de l'impact économique de la crise sanitaire à Mayotte – Septembre 2020.

[2] Bulletin Banque de France 249/5 – Novembre-Décembre 2023.

Des contraintes spécifiques au territoire ont ralenti la progression de l'activité et des chiffres d'affaires des entreprises mahoraises au cours de cette période. Les difficultés d'approvisionnement et de recrutement ont perduré, l'insécurité s'est accentuée et la crise de l'eau s'est durcie, ces facteurs amenant à une dégradation du climat économique et social.

Des entreprises majoritairement bénéficiaires

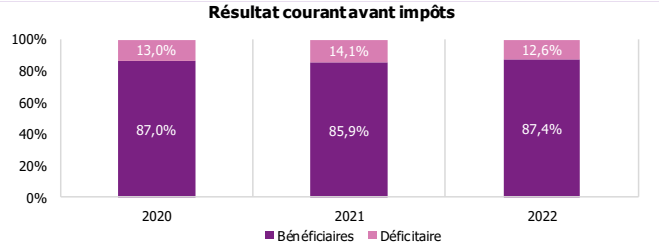

Source : Graphique IEDOM, données FIBEN

Malgré les perturbations successives que connaît l'économie de l'île, la majorité des entreprises mahoraises sont bénéficiaires, c'est-à-dire que leur niveau d'activité est à même de couvrir leurs charges d'exploitation et financières et de dégager un résultat courant positif. Sur la période 2020-2022, la part des entreprises mahoraises tirant un bénéfice de leur activité se maintient aux alentours de 86 %.

Pour ces entreprises, les bénéfices ont augmenté de 41 % en moyenne sur les trois années étudiées, tandis que les pertes chez les entreprises déficitaires se sont réduites de 39 % au cours de la même période. Ainsi, la proportion des entreprises mahoraises bénéficiaires s'est non seulement maintenue, mais ces dernières ont de surcroît augmenté leurs bénéfices (ou réduit leurs déficits lorsqu'il s'agit d'entreprises déficitaires). À titre de comparaison, la part des entreprises déclarant un bénéfice en France en 2021 est de 60,2 % pour les MIC, 78,9 % pour les PME, 78,3 % pour les ETI et 75,5 % pour les GE[3].

Des taux de marge élevés

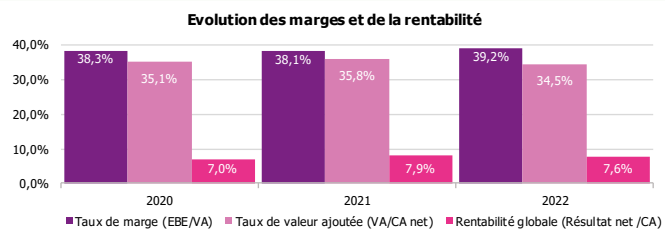

Source : Graphique IEDOM, données FIBEN

Sur la période 2020-2022, les taux de marge réalisés à Mayotte sont supérieurs à ceux observés à La Réunion ou en France métropolitaine. Évalué aux alentours de 24 % au niveau national et 28 % à La Réunion, ce taux avoisine 39 % à Mayotte.

L'augmentation du taux de marge entre 2020 et 2022 s'explique par le fait que la valeur ajoutée des entreprises mahoraises s'est réduite dans une proportion plus grande que leur excédent brut d'exploitation (-237,5 M€ pour la VA, soit une baisse de 66,5 % contre -66 M€ pour l'EBE soit une baisse de 36,5 %).

À noter que les charges de personnel ont augmenté au cours de la période (+17 % entre 2020 et 2021, puis +4 % entre 2021 et 2022) malgré la mise en place du dispositif de chômage partiel.

Des entreprises bien structurées et peu endettées au niveau bancaire

Des structures financières solides

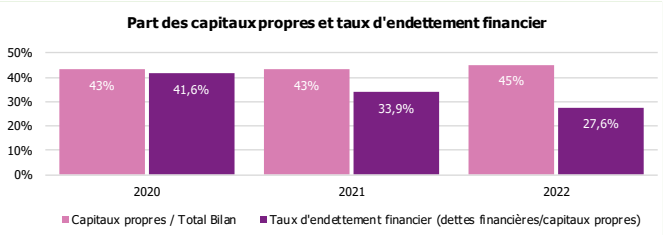

Source : Graphique IEDOM, données FIBEN

Les entreprises mahoraises se caractérisent par un niveau élevé de capitaux propres. Ces derniers représentent, en 2022, 45 % du total bilan, contre 38 %[4] à l'échelle nationale.

Le niveau d'endettement financier est relativement faible comparé à la moyenne nationale. En 2022, il s'élève à 26,8 % à Mayotte, contre 85 % en France pour les PME et 120 % pour les MIC[5]. La faiblesse du taux d'endettement bancaire sur l'île peut s'expliquer par l'influence d'un climat social incertain sur la politique de financement des bailleurs, dont l'offre est, par ailleurs, plus restreinte[6] à Mayotte. D'autre part, les entreprises mahoraises manquent à la fois d'accompagnement dans leurs démarches et du capital humain nécessaire pour identifier les possibilités d'endettement et répondre aux exigences des établissements de crédit. En effet, les établissements indiquent que de nombreuses entreprises mahoraises sont insuffisamment structurées pour

[3] INSEE - Les entreprises en France Édition 2023 Impôt sur les sociétés.

[4] INSEE - Bilan des entreprises marchandes Données annuelles 2022.

[5] Bulletin de la Banque de France 249/5 – Novembre-Décembre 2023. Un graphique présentant le taux d'endettement brut par taille d'entreprises au niveau national est disponible dans le bulletin.

[6] Sans être exhaustif : la frilosité des factors à proposer des options d'affacturage, les difficultés à financer des véhicules professionnels par crédit-bail, l'absence de produits d'assurance pour les agriculteurs…

répondre à leurs exigences et bénéficier de financements, bien qu'elles constatent une tendance à l'amélioration ces dernières années.

La forte diminution de l'endettement financier durant la période 2020-2022 témoigne soit de la capacité des entreprises à rembourser les prêts contractés pendant la période de la Covid-19, soit d'un choix de reporter leurs investissements en raison des crises répétées sur le territoire. Les établissements de la place indiquent que les prêts accordés durant ces trois années, notamment les PGE, ont été remboursés sans difficulté par leurs clients. Cela peut traduire une forme d'aversion vis-à-vis de l'endettement chez les entreprises mahoraises, qui semblent prioriser le remboursement de leurs prêts malgré des problèmes de trésorerie persistants et les délais de paiement élevés dans le département (cf. paragraphes infra).

Un coût de l'endettement légèrement inférieur au niveau national

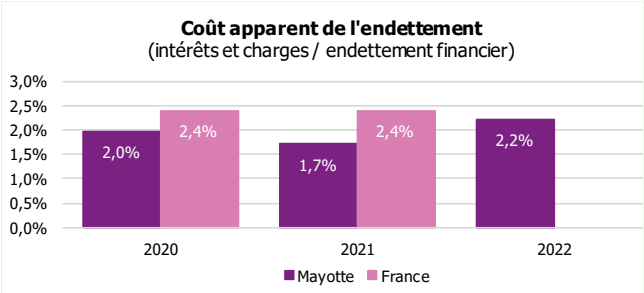

Source : Graphique IEDOM, données FIBEN

Le coût apparent de l'endettement à Mayotte est inférieur à celui observé au niveau national[7], bien que les taux d'intérêt pratiqués par les banques locales y soient plus élevés que dans les autres départements français et que le taux d'endettement des entreprises y soit plus faible.

La hausse du coût apparent de l'endettement[8] en 2022 à Mayotte est due à une diminution de l'endettement financier des entreprises mahoraises, les intérêts et les charges restant à des niveaux constants sur cette période.

Une bonne capacité à honorer leurs engagements financiers

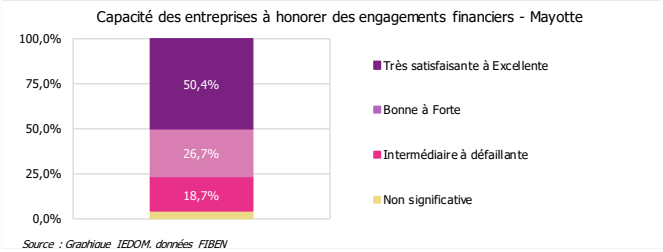

Source : Graphique IEDOM, données FIBEN

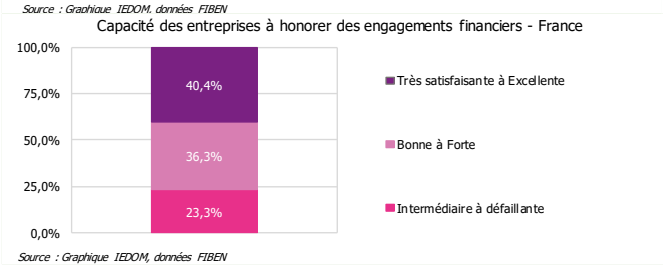

Source : Graphique IEDOM, données FIBEN

Les entreprises mahoraises bénéficient d'une importante capacité d'autofinancement, couvrant 1,2 année de dettes financières stables en 2022. À cette capacité d'autofinancement s'ajoute le faible niveau d'endettement financier évoqué plus tôt.

Entre 2020 et 2022, plus de 75 % des entreprises mahoraises étaient au moins en bonne capacité d'honorer leurs engagements financiers à horizon 3 ans, une proportion équivalente à celle observée au niveau national[9]. La proportion d'entreprises mahoraises dont la capacité à honorer leurs engagements financiers est considérée comme « très satisfaisante à excellente » s'élève à 50 %, contre 40 % au niveau national.

Des problèmes de liquidité récurrents

Des difficultés de trésorerie persistantes

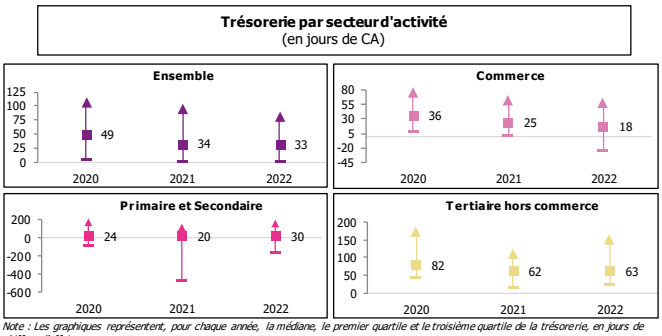

Note : Les graphiques représentent, pour chaque année, la médiane, le premier quartile et le troisième quartile de la trésorerie, en jours de chiffres d'affaires.
Source : Graphique IEDOM, données FIBEN

Les entreprises mahoraises font face à des difficultés de trésorerie et affichent des niveaux très inférieurs à ceux observés au niveau national. En 2022, la trésorerie médiane des entreprises mahoraises est de 33 jours de chiffre d'affaires, contre 57 jours au niveau national pour les PME (72 pour les MIC, 58 pour les ETI et 61 pour les grandes entreprises). De plus, près d'un quart des entreprises mahoraises présentent une trésorerie négative.

Ces difficultés de trésorerie concernent l'ensemble des secteurs de l'économie mahoraise. Le secteur du commerce est le plus touché, ayant subi une diminution significative de sa trésorerie entre 2020 et 2022, particulièrement chez les entreprises du quartile inférieur. Le niveau médian des trésoreries s'élève quant à lui à 18 jours tout type d'entreprises confondu en 2022, contre une médiane nationale de 42 jours pour les PME (49 pour les MIC ET 37 pour les ETI). Les secteurs primaires et secondaires présentent un niveau de trésorerie médian de 33 jours de CA, largement inférieur à la médiane

[7] Webstats Banque de France – Bilans d'Entreprises, Coût apparent de l'endettement, Tous secteurs, Toutes tailles, Critères LME, Ratio moyen, Brut.

[8] L'analyse du coût apparent de l'endettement n'est toutefois pas nécessairement représentative de l'endettement infra annuel étant donné qu'il se base sur un encours en fin d'exercice.

[9] Source : Cotations IEDOM.

nationale. À titre de comparaison, il est de 50 jours[10] de CA dans la construction pour les PME au niveau national (52 pour les MIC et 75 pour les ETI), alors qu'il s'agit du secteur présentant les niveaux de trésorerie médians les plus faibles, secteurs primaire et secondaire confondus. Enfin, les entreprises mahoraises du secteur tertiaire hors commerce enregistrent des niveaux de trésorerie plus confortables que dans les autres secteurs et comparativement plus proches de ceux observés au national.

À noter que l'octroi de prêts garantis par l'État durant la crise de la Covid en 2020 a conduit à une amélioration artificielle de la trésorerie des entreprises mahoraises. Le remboursement de ces prêts conduit naturellement à une diminution des trésoreries, une tendance observée pour les entreprises locales mais également partout en France.

Un important besoin en fonds de roulement dû à un surstockage

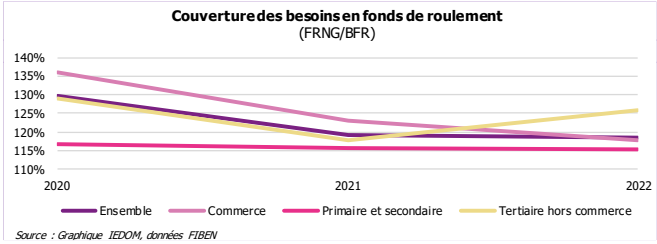

Source : Graphique IEDOM, données FIBEN

L'insularité et la dépendance aux approvisionnements par voie maritime, synonymes de délais de livraison parfois incertains, conduisent les entreprises mahoraises à constituer des stocks importants pour prévenir la perturbation de leur activité par des ruptures de la chaine logistique. Ce surstockage a pour conséquence d'augmenter le besoin en fonds de roulement (BFR) qui s'élève à 69 jours dans le département. En dépit de leur niveau élevé, les BFR des entreprises mahoraises sont globalement couverts par des fonds de roulement nets globaux (FRNG) significatifs. En effet, les FRNG représentent en médiane 110 à 130 % des BFR pour l'ensemble des secteurs d'activité.

Des délais de paiement non respectés

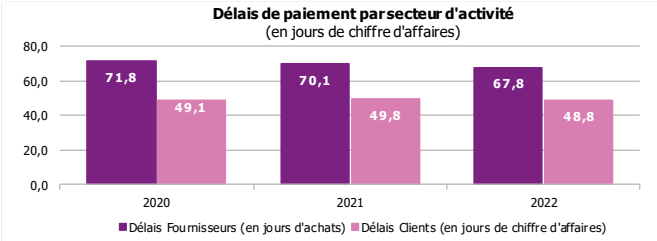

Source : Graphique IEDOM, données FIBEN

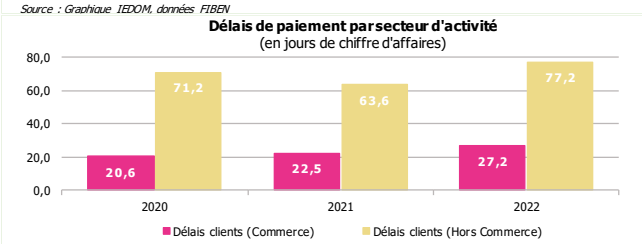

Source : Graphique IEDOM, données FIBEN

Les délais de paiement à Mayotte sont plus élevés qu'au niveau national. En 2021, les délais fournisseurs et les délais clients dans l'Hexagone étaient respectivement de 51 jours d'achats et de 44 jours de chiffre d'affaires pour les entreprises hors MIC (35 et 6 pour les MIC)[11] contre 70 jours d'achats et 50 jours de chiffre d'affaires pour les entreprises mahoraises. Les délais fournisseurs sont ainsi encore au-dessus de la limite légale de 60 jours d'achats, bien qu'une légère tendance à l'amélioration soit observée entre 2020 et 2022. Les délais clients quant à eux se situent en deçà de la limite légale, fixée à 60 jours de chiffre d'affaires.

Le respect de la limite légale des délais clients masque toutefois une forte hétérogénéité sectorielle. Si les entreprises du secteur commercial sont généralement payées rapidement par leurs clients, les délais de règlement sont bien supérieurs à la limite de 60 jours de CA dans les autres secteurs.

Ces délais fournisseurs et clients élevés ont pour conséquence d'augmenter les besoins en fonds de roulement des entreprises, ce qui pèse négativement sur leur trésorerie. L'augmentation des délais clients (+32 % pour le commerce et +8,5 % hors commerce entre 2020 et 2022) accentue ce problème.

Un encours de dettes sociales structurellement élevé

Les dettes sociales des entreprises mahoraises sont élevées. À fin 2023, la Caisse de sécurité sociale de Mayotte (CSSM) les chiffre à 59,81 millions d'euros (+6,4 % sur un an), pour 294,62 millions d'euros de cotisations sociales dues par les cotisants (-5,9 % sur un an). Le taux de reste à recouvrer (20,3 % à Mayotte) est le plus élevé au plan national (la Guyane vient ensuite avec un taux de 17,8 %).

Entre 2020 et 2022, les dettes sociales et fiscales réunies représentent un peu plus de 4 % des chiffres d'affaires des entreprises mahoraises, avec des disparités sectorielles : le secteur tertiaire hors commerce (6,3 %) et le secteur secondaire (5,2 %) étant plus endettés que le commerce (2,6 %).

Si le montant élevé de ces dettes sociales ne peut pas être imputé aux seules difficultés de trésorerie des entreprises, ces dernières ont néanmoins un impact direct et non négligeable.

[10] Bulletin Banque de France 249/5 – Novembre-Décembre 2023

[11] Rapport annuel de l'Observatoire des délais de paiement 2023

Glossaire

Résultat courant avant impôt : Bénéfice ou perte que l'entreprise a généré à partir de ses activités principales, c'est-à-dire son résultat d'exploitation, sans inclure les effets des éléments exceptionnels ou des taxes. Il correspond au résultat d'exploitation ajouté au résultat financier. Le RCAI et son interprétation permettent ainsi de mieux cerner si l'entreprise est rentable en écartant l'activité ou les charges inhabituelles. Grâce à lui, on peut distinguer la performance propre de l'entreprise des éléments non récurrents, mais également de l'impact de l'impôt sur les bénéfices.
Formule : RCAI = Résultat d'exploitation + Résultat financier

Valeur ajoutée (VA) : Chiffre d'affaires duquel sont soustraites les charges de consommation de l'exercice en provenance des tiers. Elle mesure ainsi la richesse produite par l'entreprise.

Excédent brut d'exploitation (EBE) : Flux potentiel de trésorerie généré par l'activité principale de l'entreprise. Il permet de mettre en évidence un résultat qui ne tient pas compte de la politique de financement et d'investissement de l'entreprise ni des évènements exceptionnels. L'EBE permet ainsi de porter un jugement sur l'activité d'une entreprise en analysant la performance de ses activités opérationnelles.

Trésorerie : Ressources financières spontanément mobilisables par une société, à l'instant t.
Formule : Trésorerie = (disponibilités + valeurs mobilières de placement + solde des créances et dettes de court terme auprès du groupe et associés) – trésorerie passive

Fonds de roulement net global (FRNG) : Le fonds de roulement correspond à l'ensemble des ressources mises à la disposition de l'entreprise pour une durée assez longue par ses associés, des organismes de financement, des investisseurs ou crées grâce à l'exploitation de son activité afin de financer en premier lieu les investissements en biens durables.
L'excédent de fonds de roulement pourra éventuellement servir à financer le besoin en fonds de roulement (BFR) généré par le cycle d'exploitation de l'entreprise.
Formule : FRNG = capitaux permanents - actifs immobilisés.

Besoin en fonds de roulement (BFR) : Le besoin en fonds de roulement reflète les besoins de financement issus du cycle de production et de distribution. Il se calcule par la différence entre l'actif circulant (stocks, créances clients, autres créances circulantes d'exploitation et hors exploitation) et le passif circulant (dettes fournisseurs, autres dettes circulantes d'exploitation et hors exploitation).
Formule : BFR = Stocks moyens + Encours moyen « Créances clients » - Encours moyen « Dettes fournisseurs »

Taux de reste à recouvrer : Part des cotisations non recouvrées par les URSSAF.

Toutes les publications de l'IEDOM sont accessibles et téléchargeables gratuitement sur le site www.iedom.fr
Directeur de la publication : F. MAR-PICART ■ Responsable de la rédaction : D. ALI CHARIF
Rédaction : A. CAMPS BRES, B. CHEVET